

Cour de l'échiquier du Canada

32	{	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et \$150 pour les livres des juges.	7,500 00
		Impression, reliure et distribution des rapports de la cour.	3,000 00

Territoire du Yukon

33	Diverses dépenses, y compris les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc.	8,650 00
----	---	----------

XXXVI—DIVERS

254	Administration de la Loi des faillites.	2,000 00
255	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice.	25,000 00
256	Contribution annuelle à la <i>Canadian Law Library</i> , Londres, Angleterre.	500 00

V—PENITENCIERS

34	Montant requis pour personnel, achat de fournitures et d'outillage, construction et frais d'administration, achat de terrain, entretien et mise en liberté des patients aux pénitenciers de Kingston, St-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Britannique et Collins-Bay.	2,655,700 00
----	--	--------------

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

LONDRES

225	Salaires et dépense du bureau du haut commissaire du Canada, y compris \$1,800 d'émoluments additionnels pour le haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le chapitre 92, S.R.C.	123,660 00
-----	---	------------

WASHINGTON

226	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	92,900 00
-----	--	-----------

PARIS

227	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	75,700 00
-----	--	-----------

TOKIO

228	Pour payer les frais de représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	75,900 00
-----	--	-----------